



**Applicable
au 1^{er} mai
2023**

La REP PMCB

*(Responsabilité Élargie des Producteurs
pour les Produits et Matériaux
de Construction du secteur du Bâtiment)*

Créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGECE) du 10 février 2020, la REP PMBC (*Responsabilité Elargie du Producteur, appliquée aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment*) a pour but d'améliorer la gestion des presque **46 millions de tonnes** de déchets générées chaque année par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition en France.

Les producteurs ont l'obligation d'organiser et de financer la collecte et le traitement des produits en fin de vie détenus par les professionnels et les particuliers.

Le principe

Pourquoi ?

Certains produits ou matériaux contiennent des substances ou composants polluants pour l'environnement, qui doivent donc être isolés et traités.

De plus, ils représentent **un fort potentiel de recyclage matière (bois, métaux...) voire de réemploi.**

Quels sont les produits et matériaux concernés ?

- **Les déchets inertes (catégorie 1) :** produits et matériaux constitués majoritairement en masse de minéraux (ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre). Ex : béton, mortier, terre cuite, ardoise, céramique...

- **Les déchets non inertes (catégorie 2) :** produits et matériaux constitués majoritairement en masse de bois, plâtre, plastiques, verre, laines minérales, bitume, textiles, dont les huisseries.

Dans certaines conditions, la filière couvre également les déchets dits dangereux tels que les produits à base d'amiante, les bois traités avec des sels...

Application
À partir du
1^{er} mai 2023

Qui ?

Il existe 4 éco-organismes accrédités par le Ministère de la Transition Écologique, pour organiser la collecte des déchets.

Chausson Matériaux a choisi Valdelia, répondant aux PMCB de catégorie 2.

Afin de répondre aux PMCB de catégorie 1 et de proposer une offre globale, Valdelia a noué un accord avec Ecominéro, expert de la filière minérale.



VALDELIA

Accélérateur de secondes vies

Chausson Matériaux propose ainsi à ses clients une solution complète de collecte, réemploi, réutilisation et recyclage des produits en fin de vie issus des chantiers.



L'organisation de la collecte

Une reprise en agence ou sur chantier

Afin de gérer la fin de vie des produits, une chaîne de collecte, de tri et de recyclage des déchets du bâtiment est mise en place. Tout magasin de **plus de 4000 m² de surface de vente** (espace de stockage compris), doit **reprendre gratuitement les déchets triés** de ses clients particuliers et professionnels. La reprise sera payante en cas de déchets non triés (DIB et déchets résiduels) et pour les déchets non inclus dans la filière REP PMCB.

Les agences reprendront les déchets triés en 7 flux :

Reprise gratuite :

- Métal
- Plastique
- Verre
- Bois
- Plâtre
- Gravats / inertes (béton, brique, tuile, céramique ou pierre)



MÉTAUX



PLASTIQUE



VERRE



BOIS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



INERTES

Reprise payante (non inclus dans la filière REP PMCB)

- Papier / carton



PAPIER
CARTON

Les cas particuliers :

- **Les menuiseries vitrées** : ces dernières seront reprises dans leur ensemble, sans démontage du cadre ni du vitrage
→ reprise gratuite
- **Les laines minérales** : les laines de verre et laines de roche devront être séparées
→ reprise gratuite
- **Les déchets non triés** seront à déposer dans des bennes spécifiques :
 - **DIB** → reprise payante
 - **Déchets résiduels** → reprise payante



Une signalétique devant les bennes ou autres contenants sera mise en place pour faciliter le tri des matériaux. Les équipes Chausson seront à votre disposition pour vous guider également.

Pour les **déchets représentant un volume de moins de 50m³**, la reprise se fera en point de maillage.

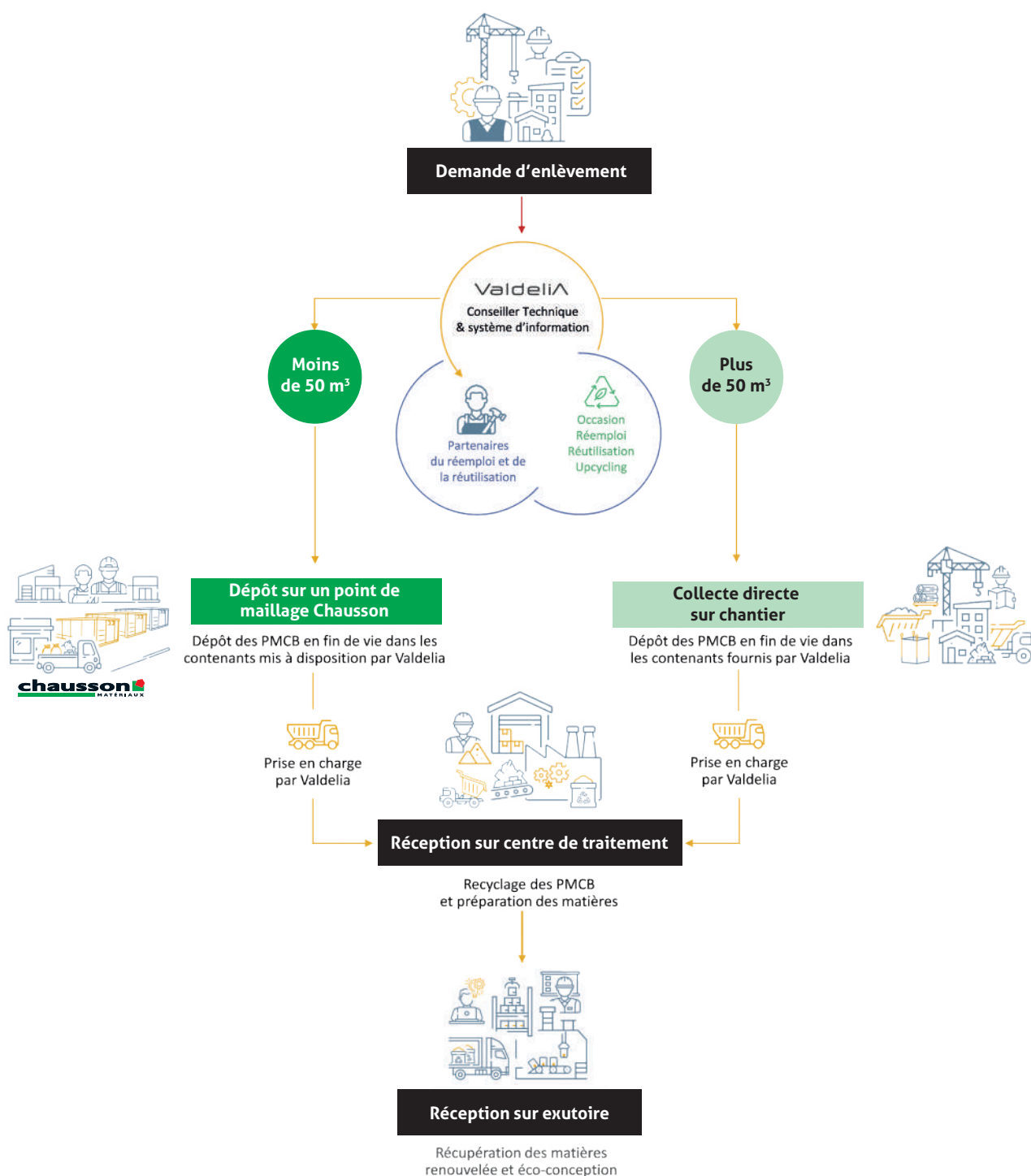
Une sélection d'agences Chausson Matériaux ont été qualifiées de point de maillage pour y déposer les déchets. *Retrouvez la liste de ces agences en dernière page.*

Un point de maillage est un point qui pourra collecter les 7 flux de la REP PMCB. À la différence des points de reprise, qui ne collecteront qu'une partie des flux.

L'organisation de la collecte

Pour les volumes de plus de 50 m³, la récupération des déchets se fera directement **sur chantier**.
Les contenants mis à disposition par Valdelia seront adaptés aux types de sites, aux catégories de produits et aux volumes à collecter.
Rapprochez-vous de votre interlocuteur Chausson pour la mise en place de ce service.

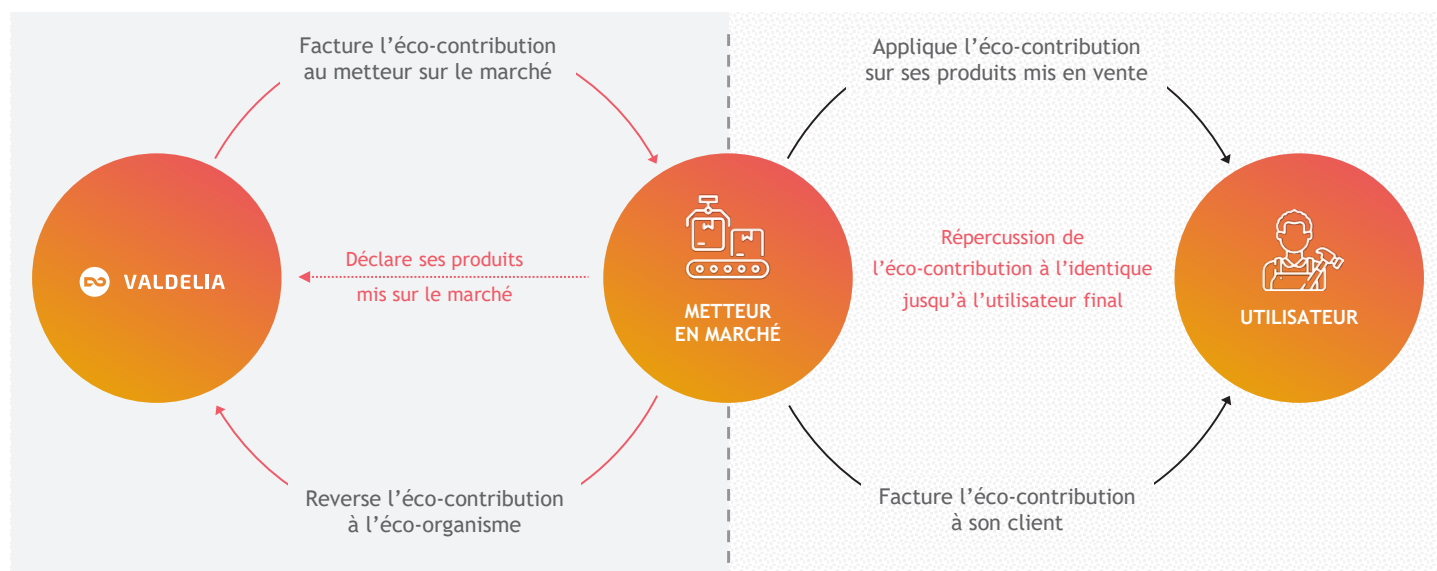
*Schéma général de la collecte des déchets,
selon les volumes :*



Le financement

L'éco-contribution

L'éco-contribution est la somme reversée par les metteurs en marché à l'éco-organisme auquel ils adhèrent. Appliquée sur le prix de vente de chaque produit, elle permettra de financer la filière REP. Une ligne distincte mentionnera cette éco-contribution sur les devis et factures. Elle sera présente à la ligne ou en bas de page en HT car elle est soumise à TVA. Les différents barèmes de l'éco-contribution sont disponibles sur chausson.fr



Est considéré comme metteur en marché l'entreprise qui :

- Fabrique des produits et matériaux en France à destination du marché national
- Introduit sur le marché français des produits et matériaux en provenance de fournisseurs étrangers
- Distribue ou revend en France des produits sous sa propre marque

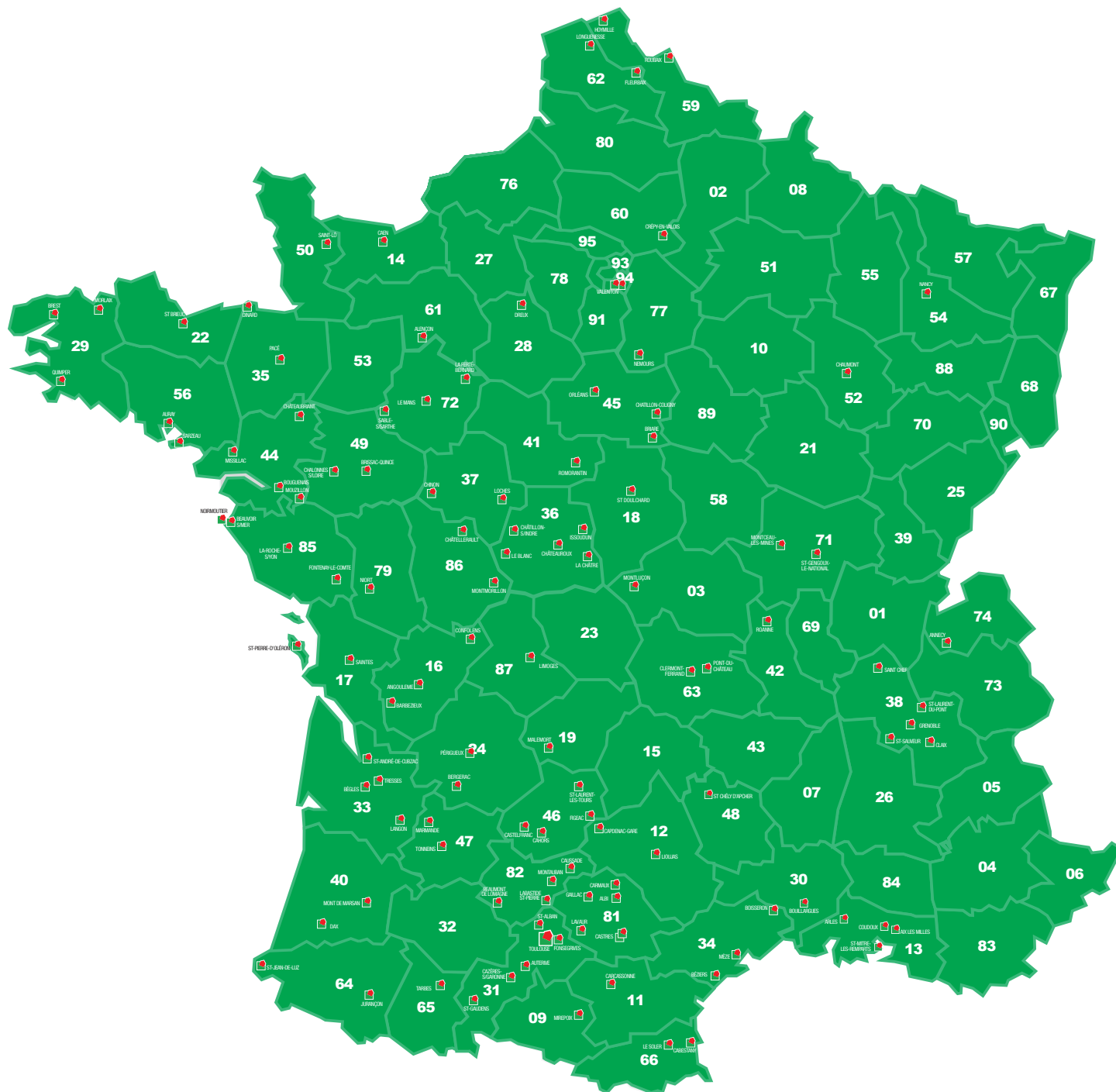
La traçabilité des déchets

Le point de reprise ou de maillage remettra au client un bordereau attestant que l'artisan a bien déposé ses déchets dans un lieu agréé.



Les points de maillage Chausson

Nous réceptionnons gratuitement vos déchets chantier triés. Déposez-les dans les contenants mis à votre disposition dans nos agences :



CHAUSSON MATERIAUX - SAS au capital de 279 357 886,09 € - RCS Toulouse B 528 648 892
Siège social : Centre Commercial Hexagone - 60, rue de Fenouillet, BP 35140 - 31142 SAINT ALBAN Cedex.

Retrouvez les coordonnées de nos agences sur **chausson.fr**

chausson 
MATÉRIAUX




Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.